



Refus de donner par telephone motif convocation gendarmerie

Par **sonia**, le **30/07/2009** à **16:43**

Bonjour,

Des gendarmes ont déposés deux convocations pour moi chez mon pere, cependant il était à l'étranger donc j'en prend connaissance seulement ce jour (convocation datant du mois de mars et mai), je les ai appelé mais ils refusent de me dire le motif de cette convocation par téléphone est ce légal?

merci par avance

Par **Marion2**, le **30/07/2009** à **18:06**

Bonjour,

La gendarmerie ne donne jamais par téléphone le motif d'une convocation. De même que sur la convocation, il est toujours indiqué "*pour affaire vous concernant*".

Cordialement.